

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, pour la liste des membres du Conseil pour l'égalité Femmes-Hommes à Lyon.

Mme REYNAUD Blandine : Monsieur le Maire, il y a deux mois, vous aviez voulu nous présenter ce rapport une première fois. Il avait alors fallu que nous intervenions dans le cadre de la Commission Solidarité Santé du 30 avril 2010, d'une part, puis dans chacun des 9 Conseils d'arrondissement pour que vous preniez conscience que la composition du Collège des partenaires sociaux n'était pas démocratique.

En effet, il avait été prévu dans le projet initial que l'UNEF, une organisation étudiante proche du parti socialiste serait représentée au sein du collège des partenaires sociaux. Nous ne sommes pas contre la présence des organisations étudiantes représentatives, mais à deux conditions :

- Premièrement, les organisations étudiantes doivent appartenir à un collège différent,

- Deuxièmement, les organisations étudiantes dont la représentativité est définie par la loi Jospin de juillet 1989 doivent toutes être membres de ce collège, à savoir l'UNEF, mais également la Confédération Etudiante, la FAGE, le PDE et l'UNI-MET.

D'une manière plus globale, ce report illustre une fois encore votre méthode de passage en force sur les différents dossiers. L'écoute de votre Opposition en temps et en heure vous aurait en effet, permis d'amender votre délibération il y a deux mois déjà. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Je considère qu'au contraire ce Conseil pour l'égalité Femmes-Hommes est très pluraliste depuis le début. J'aurais pu faire cela en catimini. J'ai décidé de passer ce projet en commission extra-municipale, je n'étais absolument pas obligée de le faire.

Donc, tous les élus sont représentés (Gauche et Droite) et dans les 9 arrondissements. Toutes les associations qui s'occupent de la cause des femmes sont invitées : les universitaires, les représentants des institutions y compris celles de l'Etat, le rectorat, le service du droit des femmes. Les partenaires sociaux sont représentés. Dès le début, j'ai décidé de mettre les partenaires sociaux du côté patronal comme du côté syndical. Il y a eu une petite erreur par rapport à l'UNEF, mais il y a vraiment une volonté démocratique dans la création de ce Conseil et ceux qui y participent le savent. Nous sommes revenus en arrière concernant

l'UNEF, suite à réflexion, en se disant qu'on n'allait pas mettre tous les syndicats étudiants, parce qu'il est vrai que ça en faisait beaucoup et du coup, cela pouvait à ce moment-là déséquilibrer l'organisation de cette Commission.

Pour le reste, je trouve vraiment que ce que vous dites n'est pas digne de la réalité de cette commission extra-municipale dont je viens de réunir la septième au mois d'avril, et qui est extrêmement active et très chaleureuse, très dynamique et personnellement, je trouve que c'est un soutien indispensable pour la construction d'une politique pour l'égalité Femmes-Hommes dans la troisième ville de France.

M. LE MAIRE : Je vous signale que l'UNEF est quand même une grande association étudiante qui a un passé extrêmement riche et qui ne se réduit pas à sa proximité par rapport au parti socialiste.

Comme je le disais tout à l'heure, cette jeunesse au lendemain de la guerre, dans les années 60, montre qu'elle a une racine historique un peu plus riche. Mais si vous voulez nous en discuterons ensemble un de ces jours.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)